ART. 11 BIS N° 463

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 463

présenté par

M. Pancher, M. de Courson, M. Degallaix, M. Favennec, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, Mme Sage, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Villain

ARTICLE 11 BIS

Compléter cet article par les mots :

« notamment l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national des forêts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agence française pour la Biodiversité, telle que pensée par le projet de loi, semble particulièrement déséquilibrée, privilégiant notamment le domaine aquatique. Aussi, est-il nécessaire d'engager une réflexion rapide sur l'opportunité d'inclure l'ONCFS et l'ONF qui représentent parfaitement le domaine terrestre.